



Compte rendu des élus CGT CSEC du 4 juin 2020

Jeudi 4 juin 2020, s'est tenu un CSEC extraordinaire (ex CCE), en visio/téléphone, en présence de madame Guillemet, messieurs Trappier et Lherm. Le seul point à l'ordre du jour était la « reprise phase 3 ».

Aujourd'hui, 1471 salariés sont en chômage partiel dont 85% sont des non cadres.

« La phase 3 » a pour objectif un retour de 100% des salariés sur sites et débutera dès le lundi 8 juin. L'aspect volontariat disparaît pour tous les établissements. Cette reprise devrait s'échelonner sur tout le mois de juin et jusqu'à début juillet selon les capacités d'accueil des différents sites (sauf garde d'enfant et pathologie).

La direction a recensé environ 100 salariés concernés par la garde d'enfants, la CGT a demandé des précisions sur les modalités d'application de la mesure et principalement pour les enfants qui ont des demi-journées d'école.

Monsieur Trappier a demandé à Madame Guillemet de préciser clairement les « règles », mais acte que si un enfant a deux jours et demi d'école par semaine le parent aura droit à trois jours de chômage partiel.

Les salariés en chômage partiel pour « pathologie à risque » qui ont fourni un justificatif médical seront les derniers à reprendre.

Pour respecter les mesures de distanciation demandées par le gouvernement, un zonage des bureaux, salles de réunions et espaces communs a été réalisé dans tous les sites.

Cette mesure des surfaces permet de déterminer un nombre maximum de travailleurs possible dans un lieu. Pour le tertiaire le recours au télétravail pour une partie du personnel permettra de respecter cette consigne de distanciation.

Lors de cette réunion, la direction générale annonce également :

- L'accord de chômage partiel et la rémunération à 92% est maintenu jusqu'au terme de l'accord (24 juillet 2020),
- « La phase 3 » correspond aussi à la reprise du travail en horaire normal (7,60 heures),
- Mr Trappier annonce que dans l'ensemble de la société le travail en équipe (TT2) sera fortement réduit, sauf cas particulier dûment justifié,

- La direction a aussi évoqué la notion de « sous activité » qui correspond certainement à une baisse de charge sans nous donner plus de précision si ce n'est qu'un CSEC extraordinaire aura lieu d'ici une quinzaine de jour,

Mr Trappier est resté raisonnablement optimiste sur l'avenir de l'entreprise, tout en nuancant que le secteur aéronautique est fortement touché par cette crise du Covid 19 :

Militaire : les charges Rafale sont certaines (elles ne peuvent pas être remises en cause) et les livraisons pour l'Inde et autres continuent à se faire selon le calendrier. Des prospects, quoiqu'aujourd'hui en sommeil, sont en cours avec des pays où les possibilités de vente sont sérieuses. Une négociation active est en cours avec l'Etat français pour anticiper la commande Rafale Tranche 5.

Le projet futur d'avion Européen en coopération, le SCAF, continue sur sa lancée.

Civil : nos ventes sont en baisse mais sans remettre en cause le projet 6X qui devra être livré en 2022 pour une montée en puissance attendue en 2023.

Le nouvel avion FNX a pris du retard mais la DG veut se donner les moyens de rattraper le temps perdu.

Le télétravail a été une solution importante dans la crise sanitaire que Dassault traverse, la direction est d'accord pour que l'accord QVT qui l'encadre soit renégocié en prenant en compte l'énorme retour d'expérience accumulé en quelques mois.

Commentaire CGT :

Le prochain CSEC sera l'occasion pour la CGT de revenir une nouvelle fois sur les 32h et le partage du travail.

La crise économique ne doit pas être un nouveau prétexte pour chercher une fois de plus à pressuriser des salariés. Les millions d'euros générés par notre travail les « bonnes » années doivent servir à passer les trous des « moins bonnes » années... sinon à quoi servent-ils ?

Jeudi 4 juin 2020